



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE

1 septembre 2026

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le mardi 1 septembre 2026 à 19 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Mathieu Bisson, M. François Gaumond, M. Éric Robitaille, M. Jérôme Trudel formant quorum sous la présidence du maire M. Dany Bisson.

Sont aussi présentes la directrice générale Esther Godin et la greffière Éliane Richard.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ouvre la séance et invite les membres du conseil à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026

4. Conseil municipal

4.1 Rapport du maire et des élus

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

5. Questions du public - 1^{ère} période

6. Ressources humaines

6.1 Prolongation du poste temporaire de Maude Parent technicienne en urbanisme

6.2 Motion de félicitations à Noëlla Bédard pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge

212-09-2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

6.3 Motion de félicitations à Manon Lamothe pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge

6.4 Motion de félicitations à Martin Guay pour ses 35 années de service à la Ville de Pont-Rouge

7. Service juridique et greffe

7.1 Journée internationale de la Paix (21 septembre 2026)

7.2 Adoption du Règlement numéro RMU-2025.02 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

8. Service de la sécurité publique

8.1 Aucun

9. Service de l'urbanisme

9.1 Nomination de Guillaume Racine à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme

9.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 615-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 ainsi que le Règlement de zonage numéro 496-2015

10. Service de l'ingénierie

10.1 Attribution d'un contrat à P. E. Pageau inc. pour des travaux localisés de réfection du revêtement de chaussée en enrobé bitumineux (119 822,58 \$)

10.2 Réception des travaux sans réserve du contrat VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$)

10.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Programme transport actif dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'aménagement de corridors cyclables sur la route des Commissaires

11. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles

11.1 Aucun

12. Service des finances, approvisionnement et trésorerie

12.1 Dépôt de la liste des dépenses par approubateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

12.2 Liste des comptes à approuver (2 441 278 \$)

13. Questions du public - 2^e période

14. Clôture de la séance

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

213-09-2026

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Dany Bisson, et la greffière, Mme Éliane Richard, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE.

4. **CONSEIL MUNICIPAL**

4.1 **Rapport du maire et des élus**

Les élus font un bref retour sur certains de leurs dossiers.

4.2 **Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance**

Aucun suivi requis.

5. **QUESTIONS DU PUBLIC - 1^{ÈRE} PÉRIODE**

Les membres du conseil et la directrice générale apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

6. **RESSOURCES HUMAINES**

214-09-2026

6.1 **Prolongation du poste temporaire de Maude Parent technicienne en urbanisme**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 059-03-2025 le 3 mars 2025 autorisant la nomination temporaire, pour une période de deux ans, de Maude Parent à titre d'apprentie technicienne en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'évaluation des besoins du Service de l'urbanisme, il y a lieu de prolonger ce poste temporaire de technicienne à l'urbanisme jusqu'en mars 2028;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la prolongation du poste temporaire de Maude Parent, technicienne à l'urbanisme, jusqu'en mars 2028.

ADOPTÉE.

215-09-2026

6.2 Motion de félicitations à Noëlla Bédard pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Noëlla Bédard est entrée à l'emploi de la Ville de Pont-Rouge le 3 janvier 2001;

CONSIDÉRANT QUE Noëlla Bédard est toujours à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 25 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Noëlla Bédard pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

216-09-2026

6.3 Motion de félicitations à Manon Lamothe pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Manon Lamothe est entrée à l'emploi de la Ville de Pont-Rouge le 27 décembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE Manon Lamothe est toujours à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 25 années de service;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL
APPUYÉE PAR M. ÉRIC ROBITAILLE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Manon Lamothe pour ses 25 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

217-09-2026

6.4 Motion de félicitations à Martin Guay pour ses 35 années de service à la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Martin Guay est entré à l'emploi de la Ville de Pont-Rouge le 19 décembre 1990;

CONSIDÉRANT QUE Martin Guay est toujours à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner ses 35 années de service;

SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à Martin Guay pour ses 35 années de service à la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

7. SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

218-09-2026

7.1 Journée internationale de la Paix (21 septembre 2026)

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 21 septembre la Journée internationale de la paix;

CONSIDÉRANT QUE cette journée est soulignée dans le monde entier en observant 24 heures de non-violence et de cessez-le-feu et toutes les nations et tous les peuples sont invités à cesser les hostilités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande afin de souligner cette journée le 21 septembre prochain;

SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge encourage toutes initiatives sur son territoire pour souligner la Journée internationale de la Paix, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation.

ADOPTÉE.

219-09-2026

7.2 Adoption du Règlement numéro RMU-2025.02 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de toute documentation utile à la prise de décision dans les délais prévus à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE toute personne a pu obtenir copie du projet de Règlement numéro RMU-2025.02 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie auprès de la greffière, au plus tard deux jours avant l'adoption du présent règlement et qu'il a été mis à la disposition du public dès le début de cette séance où il a été adopté, le tout conformément à l'article 356 al.3 de la LCV;

SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. ÉRIC ROBITAILLE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte le Règlement numéro RMU-2025.02 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE l'entrée en vigueur dudit règlement soit conformément à la loi;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

8. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

9. SERVICE DE L'URBANISME

220-09-2026

9.1 Nomination de Guillaume Racine à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat du membre du siège numéro 4 du Comité consultatif d'urbanisme arrivera à échéance le 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 611-2026 relatif à la constitution et au fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme prévoit que les mandats des membres sont d'une durée de trois ans et qu'un appel de candidatures public doit être effectué lorsqu'un mandat vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures concernant l'ouverture du poste a été publié sur le site internet de la Ville, sur la page Facebook ainsi qu'au niveau des différents bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réception de différents curriculum vitae, le comité de sélection a retenu, malgré d'autres excellents choix, la candidature de M. Guillaume Racine, entrepreneur pont-rougeois;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge accepte la recommandation formulée par le comité de sélection et nomme au sein du Comité consultatif d'urbanisme, pour occuper le siège numéro 4, M. Guillaume Racine;

QUE le présent mandat soit pour une période de trois ans se terminant le 1er septembre 2029.

ADOPTÉE.

221-09-2026

9.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 615-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 ainsi que le Règlement de zonage numéro 496-2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de toute documentation utile à la prise de décision dans les délais prévus à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 356 de la LCV toute personne a pu obtenir copie du Règlement numéro 615-2026 modifiant le plan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

d'urbanisme numéro 495-2015 ainsi que le Règlement de zonage numéro 496-2015 au moins deux jours avant son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par un membre du conseil le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté en date du 1^{er} juin 2026 par la résolution numéro 144-06-2026;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis d'assemblée publique de consultation le 8 juillet 2026 conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lina Moisan, conseillère, a mentionné les modifications apportées au second projet de Règlement numéro 615-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 ainsi que le Règlement de zonage numéro 496-2015;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL
APPUYÉE PAR M. ÉRIC ROBITAILLE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte son second projet de Règlement numéro 615-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 ainsi que le Règlement de zonage numéro 496-2015;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

222-09-2026

10.1 Attribution d'un contrat à P. E. Pageau inc. pour des travaux localisés de réfection du revêtement de chaussée en enrobé bitumineux (119 822,58 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire attribuer un contrat pour des travaux localisés de réfection du revêtement de chaussée en enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix invitant ainsi quatre potentiels cocontractants à soumettre une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux propositions de contracter;

CONSIDÉRANT QUE P. E. Pageau inc. s'est avéré avoir déposé la soumission conforme avec le prix proposé le plus bas, laquelle répond aux besoins définis par la Ville au montant de 119 822,58 \$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge attribue le contrat relatif à des travaux localisés de réfection du revêtement de chaussée en enrobé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

bitumineux à P. E. Pageau Inc. au montant de 119 822,58 \$, taxes incluses, le tout conformément à la proposition datée du 21 août 2026;

QUE la présente dépense au montant de 119 822,58 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le budget opérationnel.

ADOPTÉE.

223-09-2026

10.2 Réception des travaux sans réserve du contrat VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$)

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mai 2025, par sa résolution numéro 126-05-2025 - Adjudication d'un contrat à P.E. Pageau Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$), la Ville de Pont-Rouge a adjugé un contrat pour des travaux d'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis, conformément à l'appel d'offres VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$), à P. E. Pageau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par P. E. Pageau Inc. pour l'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis était de 164 049,43 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 septembre 2025, la Ville a accepté la réception des travaux avec réserve par sa résolution numéro 257-09-2025 - Réception des travaux avec réserve pour le contrat VPR-2025-02 Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$);

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 mai 2026, la Ville a reçu une demande écrite de la part de P. E. Pageau Inc. afin de procéder à la réception des travaux sans réserve et de procéder au paiement demandé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis ont été complétés en totalité et qu'aucune déficience ne demeure;

CONSIDÉRANT la recommandation de réception des travaux sans réserve émise par les professionnels au dossier ainsi que celle du chargé de projet interne;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la réception des travaux sans réserve de l'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis dans le cadre du projet VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$);

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Esther Godin, à signer tout document requis aux fins de l'acceptation finale des travaux ci-haut mentionnés;

QUE le conseil municipal autorise la libération de la retenue contractuelle au montant de 6 989,76 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

224-09-2026

ADOPTÉE

- 10.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Programme transport actif dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'aménagement de corridors cyclables sur la route des Commissaires

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Pont-Rouge doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Pont-Rouge doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le conseil municipal certifie que M. Louis D'Amours, directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE.

11. **SERVICE DES LOISIRS, SPORT, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES IMMEUBLES**

Aucun sujet.

12. **SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE**

- 12.1 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

La directrice générale et les directeurs de service ont déposé leur rapport des dépenses autorisées au cours du récent mois, le tout conformément au Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.



No de résolution
ou annotation

225-09-2026

12.2 Liste des comptes à approuver (2 441 278 \$)

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil municipal de la liste des comptes à approuver en date du 1 septembre 2026 totalisant 2 441 278 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine le document « Effets présentés au conseil » daté du 20 août 2026;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine les chèques, les prélèvements automatiques et les dépôts directs faits pour la période du 22 juillet au 19 août 2026, pour un montant total de 2 441 278 \$, incluant la rémunération versée durant la même période.

ADOPTÉE.

13. QUESTIONS DU PUBLIC - 2^E PÉRIODE

Les membres du conseil et la directrice générale apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

226-09-2026

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière